# LE TUTORAT

## PAR LES PAIRS

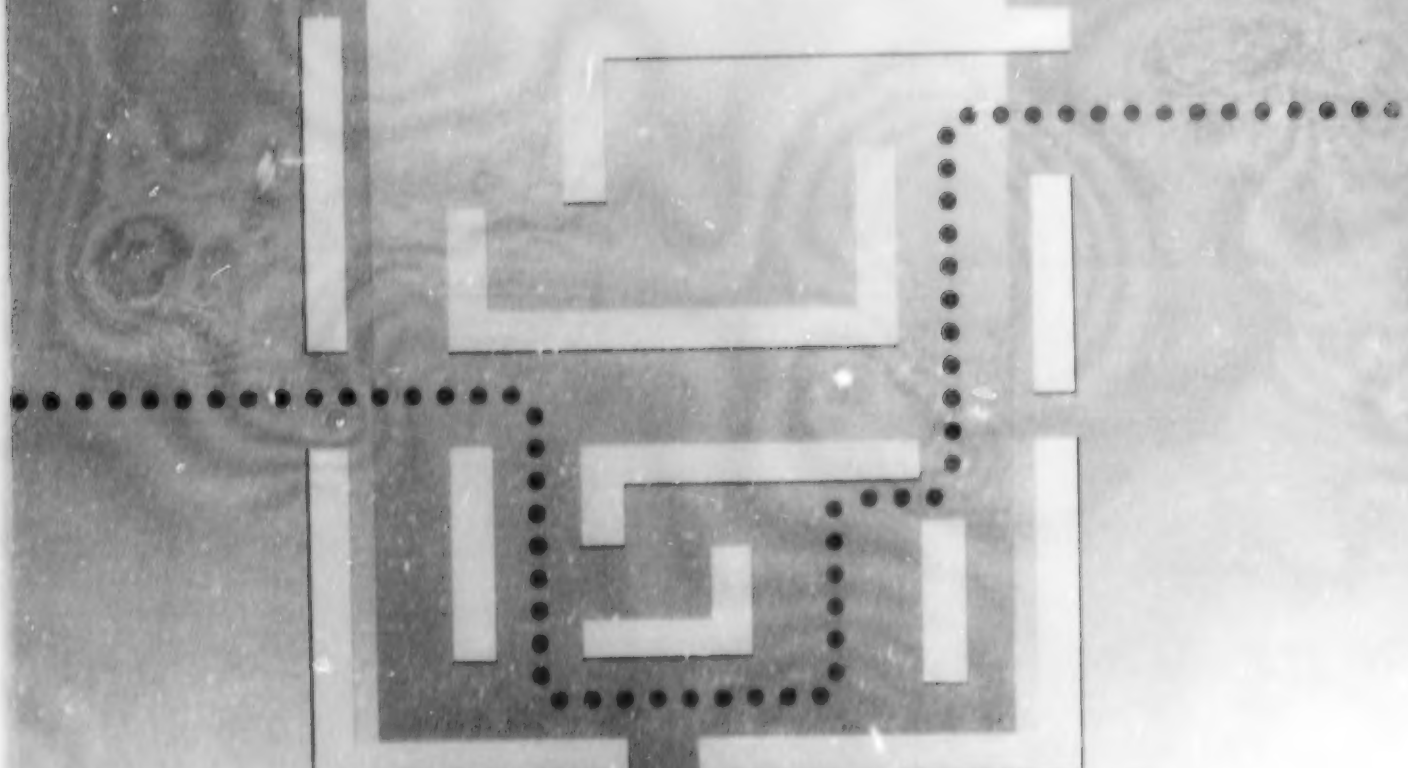

Québec

Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9870653
Centre d'intérêt: 520

Lavoie, Hélène.

Le tutorat par les pairs / [réd., Hélène Lavoie]. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, c1988.
iv, 44 p. ; 28 cm.

Code: 1532-0215 ; 88-0411. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-19024-6

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s): Enseignement par un pair * Influence des pairs * Tutorat * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: College Champlain * College Edouard-Montpetit

La brochure vise à faire connaître une intervention qui favorise la réussite scolaire au collégial: le tutorat par les pairs. Il consiste en un service où des élèves viennent en aide à leurs collègues dans la maîtrise des connaissances et des habiletés requises pour leurs études. La brochure comprend deux parties. La première expose les informations recueillies par contacts téléphoniques auprès des collèges qui pratiquent ce type d'intervention. Les informations colligées permettent de tracer un portrait général des divers types de services de tutorat du réseau collégial. La deuxième partie cherche à faire connaître plus en détail les modalités d'implantation d'un tel service. On y décrit les services de tutorat implantés au Campus St-Lambert du Collège Champlain et au Collège Edouard-Montpetit.

Type de document: d

EDUQ
8870653

# LE TUTORAT

## PAR LES PAIRS

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement collégial

La forme masculine utilisée dans ce document désigne lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction: Hélène Lavoie

© Gouvernement du Québec 1988
Dépôt légal: troisième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-19024-6

## REMERCIEMENTS

Nous avons pu tracer ce portrait général des services de tutorat par les pairs dans notre réseau collégial grâce à une cueillette d'informations faite auprès d'intervenants impliqués dans ce type d'intervention pédagogique. Nous tenons ici à remercier nos informateurs sur la question pour leur précieuse collaboration, pour le temps et l'aide qu'ils nous ont accordés dans la description détaillée des services de tutorat implantés dans leurs établissements. Nous adressons des remerciements particuliers à mesdames Diane Bateman, Rita Leigh, Maureen Newman et Susan Woodruff du collège Champlain de même qu'à madame Colette Buguet-Melançon et monsieur Daniel Lanthier, du collège Édouard-Montpetit. Enfin, des remerciements s'adressent aussi à monsieur Yves Préfontaine pour la révision du texte.

## TABLE DES MATIÈRES


| | Page |
|---|---|
| REMERCIEMENTS | i |
| TABLE DES MATIÈRES | iii |
| INTRODUCTION | 1 |
| **PREMIÈRE PARTIE:** | |
| Les expériences de tutorat par les pairs du réseau collégial: portrait général | 5 |
| **DEUXIÈME PARTIE:** | |
| Description détaillée de deux services de tutorat par les pairs | 11 |
| LES SERVICES DE TUTORAT PAR LES PAIRS DU CAMPUS ST-LAMBERT - COLLÈGE CHAMPLAIN | 12 |
| A- Historique | 12 |
| B- Un service offert aux élèves | 13 |
| . La philosophie du Centre d'apprentissage | 13 |
| . La clientèle | 13 |
| C- Un cours de relation d'aide | 14 |
| . Le recrutement des tuteurs | 14 |
| . Les objectifs du cours | 14 |
| . La formation des tuteurs | 15 |
| . L'évaluation des tuteurs | 18 |
| D- Le fonctionnement | 18 |
| E- Les ressources humaines | 19 |
| F- Les ressources physiques | 21 |
| G- L'évaluation des services de tutorat | 22 |
| H- Impact | 23 |

## TABLE DES MATIÈRES (suite)


Page

LE CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS DU COLLÈGE
ÉDOUARD-MONTPETIT ET SON SERVICE D'ASSISTANTS ..... 24
A- Historique ..... 24
B- Un service offert aux élèves ..... 25
. Les buts du Centre ..... 25
. Les secteurs d'aide ..... 25
. La clientèle du Centre..... 26
. La publicité ..... 27
C- Un cours de relation d'aide ..... 28
. Le recrutement des assistants ..... 28
. La sélection des assistants ..... 29
. Objectifs du cours "Relation d'aide appliquée en français écrit"..... 30
. La formation et l'encadrement des assistants ..... 30
. L'évaluation des assistants ..... 32
D- Le fonctionnement ..... 33
E- Les ressources humaines ..... 36
F- Les ressources physiques ..... 37
G- Les services offerts à l'Éducation des adultes ..... 37
H- L'évaluation du Centre ..... 38
I- Les forfaits offerts par le collège ..... 38
J- Les aspects de la relation d'aide entre les pairs appliquée à la pédagogie ..... 39

Conclusion ..... 43

Annexe 1: Liste des établissements offrant des services de tutorat par les pairs

# INTRODUCTION

Dans un contexte où bon nombre d'intervenants s'interrogent sur les causes associées à la fréquence des échecs et des abandons et cherchent à identifier les interventions favorables à la réussite scolaire, la Direction générale de l'enseignement collégial juge opportun de faire connaître des expériences qui, d'une part semblent peu répandues et peu connues dans le réseau et qui, d'autre part, lui apparaissent susceptibles de contribuer au bon cheminement des élèves. La présente brochure vise donc à faire connaître l'une de ces interventions, le tutorat par les pairs. Il consiste en un service où des élèves viennent en aide à leurs collègues dans la maîtrise des connaissances et des habiletés requises pour leurs études.

Certains établissements recourent au tutorat par les pairs depuis quelques années déjà et témoignent de son bon fonctionnement, de sa valeur dans le cheminement des élèves. Des témoignages d'usagers, d'enseignants et de personnes impliquées dans ce service nous font croire, en effet, qu'il s'agit d'une approche pédagogique intéressante. Par contre, quelques établissements ayant aussi expérimenté ce genre d'intervention ont remporté peu de succès. Ils se disent néanmoins intéressés à connaître l'expérience de ceux pour qui cette démarche a porté fruit. Certains songent à tenter à nouveau l'expérience dans l'avenir.

Nous espérons, par cette monographie, familiariser les intervenants du réseau avec cette approche pédagogique relativement nouvelle au Québec et apporter des renseignements utiles à ceux qui

voudraient l'implanter dans leur établissement ou encore, améliorer un service semblable déjà existant.

La présente brochure est constituée de deux parties. La première expose les informations recueillies par contacts téléphoniques auprès des collèges qui pratiquent ce type d'intervention. Ces collèges ont été repérés lors d'une enquête antérieure qui visait à identifier les mesures retenues dans le réseau collégial pour contrer le phénomène des échecs et des abandons[1]. La liste de ces établissements est présentée en annexe 1. Les informations colligées permettront de tracer un portrait général des divers types de services de tutorat du réseau.

La deuxième partie cherche à faire connaître plus en détail les modalités d'implantation d'un tel service. On y retrouvera la description des services de tutorat implantés au Campus St-Lambert du collège Champlain et au collège Édouard-Montpetit.

Les services de tutorat offerts au campus St-Lambert et au collège Édouard-Montpetit reposent sur le même concept, soit le recours à des élèves spécialement préparés dans le cadre d'un cours institutionnel pour aider leurs collègues. Le lecteur discernera donc des similitudes dans la description de ces deux services. Les services du premier sont offerts pour l'ensemble des cours dispensés au collège alors que ceux du second le sont pour le français. Compte tenu de cette différence et de certaines autres particularités, il nous apparaît opportun de décrire les services de tutorat offerts dans ces deux collèges.

---

1) Lavoie, H., Les échecs et les abandons au collégial: Document d'analyse, D.G.E.C., Gouvernement du Québec, 1987.

Ces deux établissements comptent parmi ceux qui offrent le plus d'encadrement à leurs tuteurs. D'autres services offrent moins d'encadrement aux tuteurs et impliquent donc moins d'investissement en terme de ressources de la part du collège, mais ils semblent néanmoins bien fonctionner. Leur description est intégrée au portrait d'ensemble des services de tutorat du réseau.

Nous croyons que la description détaillée des services de tutorat des collèges Champlain et Édouard-Montpetit, ajoutée à celle, plus générale, des services de tutorat par les pairs implantés dans le réseau collégial permettront aux établissements d'avoir une bonne connaissance de ce que représente un tel service.

# PREMIÈRE PARTIE

## LES EXPÉRIENCES DE TUTORAT PAR LES PAIRS DU RÉSEAU COLLÉGIAL: PORTRAIT GÉNÉRAL

Le tutorat par les pairs est un mode d'intervention retenu dans quelques collèges publics et privés de la province. Au total, 13 établissements ayant déjà expérimenté cette forme d'intervention avant la session d'automne 1987 ont été identifiés, un l'expérimentait à cette session et un autre étudiait la possibilité d'y recourir à l'hiver 1988. Certains établissements offrent ce service pour toutes les matières; d'autres le réservent pour quelques cours (mathématiques, chimie, physique, comptabilité, économie, psychologie par exemple) et quelques-uns l'ont mis sur pied pour un seul cours, notamment en français et en mathématiques. Notons que, dans un établissement privé, le système de tutorat dépasse l'aide au plan scolaire. En fait, dans cet établissement, chaque nouvelle élève est jumelée à une plus ancienne comme marraine. Cette dernière peut lui venir en aide dans ses difficultés scolaires mais aussi au plan de son intégration dans le milieu.

Parmi les établissements étudiés, quatre d'entre eux ne reconduiront pas cette expérience, tout au moins cette année, en raison du manque de succès. L'échec de ces expériences s'explique par: le manque d'intérêt du groupe d'élèves visé spécifiquement par l'un des projets (cas touchés par l'article 33); le manque de disponibilité du personnel pour assurer le suivi de l'expérience; un local mal situé; la résistance des élèves à consulter une personne (élèves, enseignants ou autres) pour obtenir de l'aide; la longueur des procédures de dépistage des élèves à risque visés par le projet (élèves ayant des difficultés en mathématiques) et la longueur des procédures d'identification et d'évaluation des tuteurs.

La moitié des établissements recourant au tutorat par les pairs retiennent ce mode d'intervention depuis au moins 10 sessions. Plusieurs poursuivent l'expérience en raison de la popularité qu'elle connaît auprès des élèves, des commentaires positifs de ceux-ci (usagers et tuteurs) ainsi que des enseignants.

Certains collèges comptabilisent le nombre d'élèves rejoints par ce service alors que d'autres ne le font pas. Toutefois, la plupart peuvent fournir une estimation. Dans certains établissements, cette mesure rejoint par session moins de 50 élèves alors que dans d'autres, plus de 250 élèves ont pu en bénéficier. De même, le nombre de tuteurs varie. Le nombre minimum rapporté par session est de 6 alors que le maximum s'élève à 50 environ.

En général, le recrutement des tuteurs ne semble pas poser de problème. En effet, la majorité des répondants affirment qu'ils n'ont pas de difficulté à recruter ces élèves. Toutefois, un des établissements rapporte que les tuteurs en physique et en chimie sont plus rares alors qu'un autre affirme que la fin de la session est une période plus difficile: les tuteurs, comme les autres élèves, ont beaucoup de travail personnel à ce moment de l'année.

La majorité des établissements où se pratique le tutorat par les pairs offrent une formation aux tuteurs. Elle est dispensée par un professionnel du Centre d'apprentissage, un conseiller pédagogique ou un enseignant. La formation peut être de courte durée (une rencontre d'une heure ou deux) ou s'échelonner sur quelques semaines.

Les clientèles visées par le tutorat par les pairs varient. Deux expériences qui n'ont pas été reconduites s'adressaient à des groupes d'élèves particuliers: élèves touchés par l'article 33 et élèves ayant des difficultés en mathématiques dépistés par le biais du dossier scolaire du secondaire et du collégial (si cela est possible) et d'un test de dépistage. Par ailleurs, deux collèges disent ne pas viser la clientèle la plus en difficulté: l'un s'adresse aux élèves ayant habituellement un bon rendement mais des difficultés passagères dans une matière alors que l'autre

sert ceux pour qui 5 à 6 heures de tutorat sont suffisantes. D'autres s'adressent à tous, peu importe leur niveau de difficulté. L'un d'entre eux estime qu'environ la moitié des consultations sont faites par des élèves en butte à des difficultés importantes alors que l'autre moitié vient d'élèves aux prises avec des problèmes passagers. Selon certains, les élèves les plus en difficulté ne recourent pas au service. Pour corriger cette situation, les enseignants de certains collèges recommandent fortement à ces élèves de se prévaloir du tutorat. Un autre établissement dit rejoindre, par cette mesure, en général, ceux qui ont des difficultés assez marquées. Un autre répond que le niveau de difficulté des bénéficiaires est assez partagé.

Le recrutement des tuteurs se fait par différents moyens: annonce dans le journal du collège, affiches, lettre adressée aux élèves ayant de bons résultats scolaires et identifiés par le responsable du service à l'aide des relevés de notes ou grâce à la collaboration des enseignants. De plus, un des établissements a mis ce service sur pied suite aux demandes d'élèves de deuxième année voulant aider les nouveaux élèves en raison des difficultés d'adaptation et d'apprentissage vécues par plusieurs élèves de première année. Dans ce collège, ce sont les élèves de deuxième année qui ont agi comme tuteurs.

Les élèves recherchés comme tuteurs sont des élèves qui rencontrent un ou plusieurs des critères suivants: avoir déjà suivi et bien réussi le cours pour lequel le tutorat est réalisé, être au moins en deuxième année de collège, avoir un bon dossier scolaire, avoir démontré une volonté d'aider les autres ainsi que de la discipline et de la confiance en soi pour travailler individuellement, facilité de communication, capacité de fournir une lettre de recommandation de trois professeurs, bonnes performances à un test de sélection et bonnes performances en entrevue de sélection.

Les tuteurs sont souvent rémunérés. Cette rémunération provient, selon les cas, du service aux étudiants et de l'élève bénéficiaire, de l'association étudiante et de l'élève, du collège ou encore de l'élève uniquement. Il arrive aussi que l'élève tuteur ne soit pas rémunéré monétairement. Dans quelques cas, un cours visant à enseigner à l'élève les habiletés nécessaires au service de tutorat lui est crédité.

Quant aux élèves bénéficiaires, le plus souvent ils sont avisés de l'existence du service par les enseignants, par le journal du collège ou par des affiches publicitaires.

Le recours au service diffère selon les établissements. Dans un cas, l'élève en difficulté doit aviser son professeur qui, lui, se charge de décrire par écrit les besoins de l'élève. Celui-ci se présente ensuite au service des affaires étudiantes avec la description de ses besoins. On lui trouve alors un tuteur. Dans d'autres établissements, l'élève se présente au service des affaires étudiantes où il fait part lui-même de ses difficultés. On lui fournit alors le nom de quelques tuteurs avec lesquels il prend rendez-vous. Des dossiers où figurent les noms, numéros de téléphone, horaires des tuteurs et matières faisant l'objet de tutorat sont donc préparés au service des affaires étudiantes. Ailleurs, l'élève désireux de recourir à ce service en fait la demande au Centre d'apprentissage. Dans un autre cas, une vingtaine d'élèves touchés par l'article 33 ont été convoqués par un aide pédagogique et un conseiller d'orientation à une réunion où leur était exposé le projet de tutorat. Un autre collège a procédé au dépistage d'élèves ayant des difficultés en mathématiques et a invité les élèves dépistés à profiter d'un service de tutorat. Dans ces deux collèges, les élèves visés se sont montrés peu intéressés. Enfin, dans le collège où on a mis sur pied un service de tutorat par les pairs en réponse aux offres de service des élèves de deuxième année, la population visée (élèves de première année) a été invitée à profiter du service par les élèves de deuxième année, initiateurs de l'intervention.

# DEUXIÈME PARTIE

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE DEUX SERVICES DE TUTORAT PAR LES PAIRS

## LES SERVICES DE TUTORAT PAR LES PAIRS DU CAMPUS ST-LAMBERT COLLÈGE CHAMPLAIN

Le tutorat par les pairs existe depuis 10 ans au campus St-Lambert. Cette pratique s'inscrit dans le cadre des activités du Centre d'apprentissage de cet établissement. En 1983, un document a été produit faisant état de l'historique du Centre d'apprentissage et du service de tutorat, des diverses modalités d'implantation, de fonctionnement et d'évaluation de ce dernier (Woodruff, 1983). Bien qu'il date de quelques années, ce document décrit bien les services tels qu'ils fonctionnent actuellement. La présente description en résume ou en traduit donc certaines parties. Les lecteurs intéressés par une description plus détaillée pourront s'y référer.

### A- Historique

Deux enseignantes du collège, l'une en anglais, Susan Woodruff, et l'autre en psychologie, Susan Kerwin-Boudreau, se sont impliquées dans un programme adressé à des élèves ayant des capacités sous la moyenne en lecture (College Reading Programme). L'implication de ces enseignantes dans ce programme qui exigeait des élèves à qui il était adressé de faire du tutorat auprès d'élèves du secondaire, et les lectures faites par les enseignantes en relation avec ce programme les ont convaincues que le recours à des élèves tuteurs était vraiment un moyen efficace pour venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage. L'expérience acquise dans l'enseignement des cours de lecture et de psychologie qui constituaient des composantes du "College Reading Programme" leur fournissait de nombreuses idées sur les façons dont les tuteurs pourraient intégrer leurs habiletés aux méthodes de travail et d'étude dans un programme de tutorat individualisé, sans égard à la matière dont le tutorat serait l'objet.

Les deux enseignantes se sont chargées de trouver un local, de préparer le cours pour les tuteurs, de commander le matériel jugé approprié et ont vu à l'ensemble des détails nécessaires à l'implantation de ce Centre.

## B- Un service offert aux élèves

### . La philosophie du Centre d'apprentissage

Le Centre où sont donnés les services de tutorat est considéré comme un lieu où tous les élèves du collège sont bienvenus, sans égard au niveau de leurs difficultés d'apprentissage. Le choix du matériel que l'on y trouve reflète le désir de voir le Centre fréquenté par des élèves qui ont besoin d'aide dans leur matière scolaire, par ceux qui désirent de l'assistance dans le développement de leurs habitudes de travail, et par d'autres qui, tout simplement, désirent avoir accès à du matériel supplémentaire pour réaliser leurs travaux. De plus, on souhaite que le Centre soit un lieu invitant où les élèves se sentiront à l'aise pour y venir étudier.

### . La clientèle

Tout élève du collège peut recourir au service de tutorat par les pairs et ce dans toute matière offerte au collège. Il n'existe aucune limite au nombre d'heures de tutorat dont l'élève peut bénéficier. L'élève intéressé peut faire appel au service de deux façons: en complétant une formule d'autoinscription disponible à la porte du Centre d'apprentissage, ou en étant référé par un enseignant ou un conseiller.

C- Un cours de relation d'aide

. Le recrutement des tuteurs

Une analyse des dossiers et des relevés de notes permet l'identification d'élèves ayant complété au moins une session au collège et qui présentent un bon dossier scolaire (moyenne de 80% et plus). On tient compte également de l'ensemble des autres informations qui figurent au dossier de l'élève. Par exemple, on ne retiendra pas les services d'un élève exerçant un emploi pendant plusieurs heures par semaine. Une lettre est ensuite adressée aux élèves ainsi identifiés. Cette lettre les invite à s'inscrire à un cours visant à leur enseigner à agir comme tuteur auprès de leurs pairs, à transmettre à ces derniers les habiletés de base nécessaires pour la lecture, la rédaction, l'étude, et pour une bonne compréhension des contenus de cours faisant l'objet de tutorat.

. Les objectifs du cours

Ce cours vise 3 objectifs. Il cherche à enseigner aux tuteurs les techniques pour développer de bonnes relations avec chaque usager ainsi que pour lui exposer le contenu du cours. On espère que, de cette façon, le tuteur améliorera ses propres habiletés en communication.

Par le biais des explications aux usagers sur les méthodes efficaces de lecture, de rédaction et d'étude, on souhaite que le tuteur améliorera ses propres comportements à ce chapitre et qu'il encouragera les élèves auprès desquels il agit comme tuteur à adopter ces méthodes également. De plus, on

espère que l'enseignement du contenu du cours améliorera la compréhension de la matière à la fois chez le tuteur et l'usager. Ceci est spécialement vrai pour le tuteur; d'où le nom du cours: "to teach is to learn".

. La formation des tuteurs

Deux sessions de formation d'une durée d'environ 3 heures sont données en début de semestre. Le tuteur est tenu d'y assister, sinon il doit abandonner le cours.

Pour faciliter l'entraînement, un manuel et des vidéos ont été préparés.

. La première session:

Au cours de cette session, on décrit le fonctionnement du cours ainsi que le fonctionnement du Centre d'apprentissage pour recruter et rencontrer ceux qui désirent de l'aide. On décrit alors le formulaire que doit compléter l'usager.

La première session de formation vise aussi à enseigner au tuteur qu'il doit intégrer les méthodes de travail et de lecture dans ses programmes de tutorat, indépendamment de la discipline enseignée. On insiste sur le fait que les forces et faiblesses de l'usager doivent être évaluées tôt au début de la session afin de lui apporter le soutien approprié. À cet effet, des tests diagnostiques sont mis à la disposition des tuteurs, mais ils ne sont pas tenus d'y recourir. Ils sont d'ailleurs informés que les usagers réticents à discuter de leurs méthodes de travail ne doivent pas être forcés à suivre un programme de développement de ces habiletés.

La première session de formation comprend également de brèves explications sur les façons de développer une bonne relation avec l'usager.

Deux vidéos sont présentés aux tuteurs. Ces vidéos illustrent une variété de situations que le tuteur peut rencontrer et apportent des solutions à certains problèmes potentiels. Le contenu des vidéos est ensuite discuté. Ces discussions permettent d'identifier les comportements les plus appropriés à adopter. La présentation de ces vidéos est jugée comme très utile par les tuteurs.

Après avoir discuté du contenu des vidéos on demande aux tuteurs de créer "un usager hypothétique" et de planifier un programme de tutorat répondant à ses besoins. On remet aux tuteurs une liste de différents points à considérer et on leur demande de décrire les caractéristiques de l'élève par rapport à la matière faisant l'objet de tutorat ainsi que par rapport à ses méthodes de travail. Ils ont à inclure les résultats de l'élève aux tests diagnostiques et de classement et à décrire les lacunes qui méritent d'être corrigées. Après avoir exposé ces éléments, les tuteurs doivent rédiger six rapports décrivant les activités qu'ils retiendraient pour offrir leur tutorat à l'élève. Les tuteurs ont trois semaines pour compléter ce travail. Son objectif est de familiariser les tuteurs avec les procédures et le matériel disponibles au Centre d'apprentissage et de les habituer à planifier les sessions de tutorat.

. La deuxième session

Lors de la deuxième session, les tuteurs visitent le Centre d'apprentissage. Au cours de cette session, on discute des

techniques d'étude que l'élève peut intégrer au cours du programme de tutorat et les façons pour les tuteurs de les intégrer à ce programme. Les tuteurs sont informés de la résistance de certains usagers à intégrer les techniques d'étude et de méthode de travail. Des exercices sont prévus pour aider les tuteurs à convaincre les usagers de la valeur de ces techniques. À la fin de la deuxième session de formation, les tuteurs sont invités à réfléchir aux façons dont les habiletés d'études peuvent être intégrées au contenu de leur programme de tutorat, indépendamment de la matière. On donne des renseignements sur les diverses techniques de lecture et de rédaction liées aux différentes disciplines. Les tuteurs sont ensuite regroupés selon la matière pour laquelle ils se portent volontaires afin de discuter des méthodes les plus appropriées pour la matière en question.

. Rencontres en classe

Après les deux sessions de formation, une rencontre hebdomadaire d'une heure en classe est prévue à l'horaire pendant cinq semaines.

| | |
|---|---|
| 1ère rencontre: | Période de questions sur les sessions de formation. |
| 2e et 3e rencontres: | Techniques de lecture et de rédaction exposées brièvement lors des sessions de formation. |
| 4e rencontre: | Techniques pour réduire l'anxiété liée aux examens et les façons de s'y préparer. |
| 5e rencontre: | Renseignements sur la façon de compléter les rapports finals. |

. L'évaluation des tuteurs

L'évaluation des tuteurs est réalisée à trois moments. Vingt points sont attribués à la clarté et la cohésion de la présentation du programme de tutorat qu'ils ont préparé pour un "élève hypothétique". Deux évaluations, valant chacune quinze points, portent sur la diligence dans la prestation du service de tutorat ainsi que dans les sessions de formation et les rencontres hebdomadaires. Les rapports finals remis à la fin de chacune des sessions de tutorat représentent 50 p. 100 de la note finale. Les rapports sont évalués selon leur contenu, la clarté d'expression et la présentation générale.

D- Le fonctionnement

Une formation d'une durée approximative de six heures est donnée au début de la session. Par la suite, des informations additionnelles sont diffusées durant les périodes régulières des cinq premières semaines de classe.

Des discussions en petit groupe portant sur le tutorat exercé par les tuteurs sont effectuées avec l'enseignante à compter de la troisième semaine de cours.

Le tuteur doit effectuer vingt-cinq heures de tutorat au cours de la session. La popularité de ce service fait qu'il y a suffisamment de demandes d'aide de la part des élèves pour la plupart des matières proposées par les tuteurs. Après chaque session de tutorat, le tuteur doit rédiger un rapport décrivant la session donnée à l'usager.

Les élèves qui désirent bénéficier du service de tutorat doivent remplir un formulaire où ils inscrivent leur nom, numéro de téléphone, de matricule et de casier, leur horaire, numéro

de locaux de cours et leurs heures de disponibilité pour le tutorat. L'élève précise aussi la matière pour laquelle il demande de l'aide ainsi qu'une description sommaire des difficultés rencontrées. Un espace est aussi réservé pour les commentaires de l'enseignant sur ce formulaire. L'enseignant peut décider que le temps consacré au tutorat est une partie du travail à réaliser dans le cadre du cours ou bien qu'il lui est complémentaire. L'enseignant peut aussi proposer de préparer le programme de tutorat avec le tuteur.

L'assistante du Centre d'apprentissage se charge de classer par matière les formulaires complétés. Grâce à cette banque, les tuteurs identifient eux-mêmes les élèves à qui ils veulent offrir leurs services. Le tuteur prend ensuite contact avec l'usager pour lui fixer un rendez-vous. Les rencontres doivent avoir lieu au Centre d'apprentissage.

## E- Les ressources humaines

Parmi les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du service de tutorat par les pairs, il y a, bien sûr, les tuteurs, mais il y a aussi l'enseignante responsable du cours "to teach is to learn", l'assistante et la coordinatrice du Centre d'apprentissage.

Au cours des premières années de fonctionnement du Centre d'apprentissage, l'assistante était engagée sur une base temporaire.

Les changements d'assistante nécessitaient à chaque fois un entraînement de la nouvelle employée par l'enseignante responsable, tâche qui exigeait de cette dernière temps et effort et nuisaient à ses activités régulières d'enseignement. Afin d'assurer une continuité et d'éviter un changement de personnel

à chaque année, il fut décidé en juillet 1981 d'embaucher une assistante à temps plein sur une base permanente.

Les responsabilités de l'assistante sont les suivantes:

- fournir une assistance et une information générale au Centre d'apprentissage;
- classer les livres et le matériel;
- maintenir à jour le classement;
- compléter les réquisitions et tout autre bon de commande;
- administrer et corriger des exercices et des tests standardisés;
- recueillir et tenir des statistiques occasionnellement;
- recevoir les demandes de tutorat et y donner suite;
- dactylographier la correspondance pour le Centre d'apprentissage;
- réaliser d'autres tâches requises pour le bon fonctionnement du Centre.

L'assistante du Centre d'apprentissage joue un rôle de liaison centrale entre les tuteurs et les usagers du service de tutorat. Quant aux responsabilités de l'enseignante responsable, elles sont d'une part, la formation et la supervision des tuteurs et d'autre part, la coordination du Centre d'apprentissage. Enfin, madame Rita Leigh, assistante du directeur adjoint du Campus, veille aussi au bon fonctionnement du Centre et du service de tutorat.

F- Les ressources physiques

Au cours de la première année de fonctionnement du Centre, en raison du manque d'espace disponible au collège, seul un petit local fut mis à sa disposition. Du matériel y fut rangé, mais le peu d'espace disponible rendait difficile l'exercice des services de tutorat à cet endroit. Les personnes oeuvrant dans ce service cherchaient donc d'autres endroits pour travailler, occupant largement les salles de séminaire de la bibliothèque.

Il apparut donc qu'un fonctionnement efficace du Centre requerrait un plus grand local. La localisation dans la bibliothèque paraissait souhaitable pour diverses raisons: facilité d'accès, heures d'ouverture, climat propice au travail intellectuel et sécurité du matériel. Une salle de séminaire du Centre de ressource fut accordé au Centre. Toutefois, la popularité du Centre fit que l'espace devint insuffisant. Un nouveau local, plus grand, fut construit et aménagé pour le Centre d'apprentissage dans le Centre de ressources.

La plus grande partie du matériel disponible au Centre est consacrée à l'amélioration des habiletés fondamentales et comprend des textes avec exercices destinés à améliorer les habiletés en lecture, en rédaction et en méthodes de travail. Quelques ouvrages concernent spécifiquement les méthodes de travail propres à des matières précises telles la comptabilité, la philosophie, les mathématiques, les sciences et les sciences sociales. Plusieurs autres ouvrages de référence, dictionnaires, thésaurus et guides sont aussi disponibles. Il existe aussi des cassettes audio sur l'anxiété aux examens et un vidéo sur la modification du comportement, des tests sous forme de logiciels en anglais, en mathématiques et en chimie. De plus, trois ordinateurs Apple II sont disponibles.

## 6- L'évaluation des services de tutorat

Une évaluation de l'efficacité des services de tutorat offerts au Centre d'apprentissage révèle que ses usagers n'ont pas démontré une augmentation significative de leurs habiletés dans les méthodes de travail et d'études si l'on compare les résultats obtenus à des tests standardisés au pré-test et au post-test. Les résultats du pré-test sont obtenus au moyen d'une batterie de tests administrés aux élèves du collège avant leur inscription à la session scolaire, alors que ceux du post-test sont obtenus grâce à la collaboration du tuteur lors d'une séance de groupe prévue à cet effet en décembre ou encore, une fois que le programme de tutorat est terminé.

Compte tenu du fait que les comparaisons pré-test - post-test étaient non concluantes, les résultats scolaires de plusieurs sessions furent analysés afin de vérifier si le tutorat avait un effet à long terme. Jusqu'à la troisième session, aucune différence significative n'apparaissait entre les résultats des élèves ayant bénéficié du tutorat et ceux d'un groupe contrôle. Cependant, à compter de la troisième session, presque tous ceux qui ont bénéficié du service de tutorat et qui étaient encore au collège à ce moment ont obtenu une augmentation significative de leurs résultats scolaires comparativement à leur moyenne en première session. D'autre part, aucune augmentation majeure n'a été notée pour les élèves du groupe contrôle. Toutefois, bien que ces résultats peuvent constituer des indices d'efficacité à long terme, il faut être prudent dans leur interprétation, puisque cette analyse repose sur un moins grand nombre de sujets, certains ayant quitté ou terminé leurs études à ce moment.

Par ailleurs, à la fin de chaque session, les tuteurs et les usagers du service sont invités à répondre à un questionnaire sur l'efficacité du tutorat. Les réponses sont en général fort positives.

Enfin, en guise de conclusion, Woodruff (1983) rapporte que la satisfaction manifestée par les usagers au sujet du tutorat peut constituer la meilleure évaluation de cette démarche et de l'assistance qu'ils ont reçue lorsqu'ils étaient au collège Champlain. Selon elle, il est peut-être préférable de conclure que les effets du tutorat ne peuvent être mesurés de façon quantitative. Un meilleur indice du succès du Centre d'apprentissage reposerait, selon elle, sur les attitudes de ceux qui y recourent, soit comme tuteur ou usager. Jugeant l'impact du Centre sous cet angle, et notant le nombre d'élèves qui retournent au Centre pour le service de tutorat de session en session, il semble, selon madame Woodruff, que le rôle important que joue le Centre d'apprentissage dans le cégep ne peut être sous-estimé.

## H- Impact

Lorsque le service de tutorat par les pairs fut implanté au campus St-Lambert, certains enseignants se sont opposés à ce type d'intervention. Quelques-uns ont porté plainte aux membres des services pédagogiques en désapprouvant fortement les méthodes retenues. Toutefois, avec le temps, et constatant les succès obtenus auprès d'élèves menacés d'échec, ces enseignants sont devenus les plus fervents partisans de cette mesure (Woodruff, 1983).

---

Document consulté:

Woodruff, S. (1983) A User's Guide to Student Learning Centres. Report submitted to la Direction générale de l'enseignement collégial. 200 pages et annexes.

## LE CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT ET SON SERVICE D'ASSISTANTS

### A- Historique

Depuis quelques années, le collège Édouard-Montpetit accorde une attention particulière à l'amélioration du français. Deux groupes de recherche (comité pour l'amélioration de la langue écrite - C.A.L.E. et programme individualisé pour l'amélioration du français P.I.A.F.) ont travaillé à ce dossier de décembre 1983 à mai 1984. On y a expérimenté un cours correctif imposé à des élèves ayant des difficultés majeures en français, dépistés à l'aide d'un test et d'une analyse de leurs dossiers scolaires du secondaire. Toutefois, ce cours n'a pas donné les résultats souhaités. On a constaté alors qu'il était irréaliste de pallier les carences de ces élèves en 45 heures de cours. Bien que cette initiative ait échoué, la préoccupation demeurait. Les recherches et les réflexions se poursuivaient. Enfin, ce fut la découverte du Centre d'apprentissage du Champlain Regional College (campus St- Lambert) où fonctionne le service de tutorat par les pairs décrit plus haut. L'approche individualisée offerte par un tel service parut alors la solution à retenir. Ainsi, s'inspirant de l'expérience du Campus St-Lambert, deux enseignants du département de français, madame Colette Buguet-Melançon et monsieur Daniel Lanthier, déposent, en juin 1985, un projet d'implantation d'un Centre d'aide en français qui comporte la mise sur pied d'un cours visant à former et à encadrer des élèves qui viendraient en aide à leurs pairs, en français et dans les méthodes de travail. L'Administration du collège appuie et soutient le Centre après l'avoir déclaré "projet institutionnel" pour une durée de trois ans. Le projet débute à la session d'automne 1985.

Cette session est consacrée à l'élaboration du Centre. Les services fonctionnent sur une base expérimentale à partir de la session d'hiver 1986 et ce, aux campus de Longueuil et de St-Hubert.

## B- Un service offert aux élèves

### . Les buts du Centre

Les buts du Centre sont:

"d'améliorer la qualité de la langue, instrument de communication, de connaissance et de culture";

"de favoriser un développement plus harmonieux de la communauté collégiale en suscitant ses ressources intrinsèques
- pour aplanir les facteurs de disparité entre les élèves;
- pour créer un climat de collaboration entre eux."

### . Les secteurs d'aide

Quatre secteurs d'aide sont proposés aux élèves. Ces secteurs portent sur les éléments suivants:

| | |
|---|---|
| Le code linguistique: | - verbe<br>- accords du verbe;<br>- nature, fonction et règles d'accord des mots;<br>- analyse des propositions;<br>- cas particuliers;<br>- initiation à la composition. |
| La composition: | - phrase et les types de phrases;<br>- paragraphe;<br>- dissertation;<br>- textes d'information, d'analyse, d'argumentation, de narration;<br>- style. |

La lecture:
- principes, activités et efficacité de la lecture;
- accélération de la vitesse de lecture.

Les habitudes de travail:
- gestion du temps;
- comment étudier;
- mémoire;
- prise de notes en classe;
- préparation des examens.

. La clientèle du Centre

Les services disponibles au Centre sont offerts à tout élève qui rencontre des difficultés en français ou dans ses habitudes de travail et qui désire y remédier. Par ses services, le Centre vise 10 p. 100 de la clientèle du collège. Bien que le Centre souhaite rejoindre les élèves ayant des difficultés majeures en français, ceux-ci ne semblent pas constituer la majorité de la clientèle.

Par ailleurs, compte tenu que plusieurs élèves désirant bénéficier de ces services se retrouvent en liste d'attente, les enseignants responsables ont songé à deux solutions pour les sessions à venir: privilégier ceux qui ont les difficultés les plus marquées ou inciter les assistants[1] à évaluer la capacité des élèves à cheminer en auto correction et les inviter à le faire. Il est donc possible que ces solutions

1. Au collège Édouard-Montpetit, on utilise le terme "assistants" plutôt que "tuteurs" pour désigner les élèves qui par le biais d'un cours institutionnel sont spécialement préparés à aider leurs collègues.

soient retenues au cours des prochaines sessions. Au cours de la session d'automne 1987, les enseignants ont eux-mêmes assumé le rôle d'assistant auprès de quelques élèves pour réduire le nombre d'élèves en attente, bien que ce travail ne fasse pas partie de leur tâche.

. La publicité

Avant la rentrée scolaire, les élèves sont invités à venir visiter le collège. Lors de cette visite, les élèves sont conduits au Centre d'aide en français où leur sont décrits les services offerts et où on leur montre le matériel mis à leur disposition.

Une brochure a aussi été préparée et on projette de produire un vidéo. De courtes chroniques paraissent dans l'Édouard-Montpetit Express, le journal du collège.

Les enseignants en français avisent leurs élèves de l'existence du Centre. De plus, ils leur font rédiger un texte afin de dépister les élèves en difficulté . Ils incitent ces derniers à se prévaloir des services du Centre. La collaboration de tous les enseignants est aussi sollicitée. Ceux-ci doivent, selon la nouvelle politique du collège concernant la valorisation de la langue, promouvoir l'amélioration du français, et ce, quelle que soit leur matière d'enseignement. Ils sont donc tous invités à repérer les élèves en difficulté. Ces élèves, référés par des enseignants de disciplines variées, se font plus nombreux de session en session.

Enfin, on a fait de la publicité sur le cours "Relation d'aide appliquée en français écrit" auprès de quelques écoles secondaires. On compte, au cours des prochaines sessions, intensifier cette publicité auprès d'un plus grand nombre d'écoles.

## C- Un cours de relation d'aide

### . Le recrutement des assistants

Les élèves ayant une bonne maîtrise de la langue française sont invités, par le biais du journal du collège, par leurs professeurs, notamment ceux de français, et à l'occasion, par des assistants, à s'inscrire au cours "Relation d'aide appliquée en français écrit" et ainsi à devenir assistants au Centre d'aide en français.

Le recrutement des assistants pour la session d'automne a posé quelques difficultés. Les solutions retenues furent une accentuation de la publicité à la session d'hiver et la sollicitation auprès des écoles secondaires avoisinantes. Le test de sélection a donc été administré à quelques élèves de secondaire V jugés de bons candidats par leurs enseignants. Cette nouvelle formule permet non seulement d'obtenir quelques ressources humaines supplémentaires pour le Centre, mais elle semble aussi favoriser l'intégration aux études collégiales de ces nouveaux élèves, par les contacts qu'elle leur procure avec des membres de la communauté collégiale.

L'autre difficulté rencontrée au niveau du recrutement vient du fait que de bons élèves en français se jugent sévèrement

et ne proposent pas leur assistance en raison des doutes qu'ils entretiennent à propos de leurs propres capacités et de leurs connaissances.

Signalons qu'à chaque session, quelques anciens assistants se portent bénévoles pour offrir leurs services au Centre. Il arrive aussi que des élèves ayant bénéficié des services du Centre deviennent à leur tour assistants.

. La sélection des assistants

Un test de sélection comportant deux parties est administré aux élèves intéressés à devenir assistants: l'un porte sur la détection et la correction d'erreurs contenues dans le texte d'un élève de niveau collégial et l'autre consiste en la rédaction d'un texte d'une page sur les raisons motivant l'élève à devenir assistant et à s'inscrire à ce cours.

L'analyse des résultats scolaires en français au secondaire (si l'élève en est à sa première session au collégial) et de ses résultats ou de ses chances de succès aux différents cours de français au collégial ainsi qu'une entrevue informelle avec les candidats s'ajoutent aux procédures de sélection.

Les critères de sélection relèvent du domaine affectif et du domaine cognitif. Ceux qui relèvent du domaine affectif touchent sa motivation à entrer en relation d'aide avec des usagers alors que les critères du domaine cognitif font référence au nombre d'erreurs en orthographe, à sa capacité en rédaction de texte.

. Objectifs du cours "Relation d'aide appliquée en français écrit"

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace auprès d'élèves de niveau collégial une fonction d'aide dans la maîtrise du français en lecture, écriture et habitudes de travail.

. La formation et l'encadrement des assistants

Les deux premières semaines de cours sont consacrées à une formation théorique intensive afin de sécuriser l'assistant et le préparer à remplir son rôle dès la troisième semaine de la session.

. La première semaine

On y décrit les buts et les services du Centre, les objectifs et le contenu du cours ainsi que le rôle des assistants. La démarche pédagogique de l'assistance aux élèves, incluant le diagnostic, la précision des objectifs et l'identification des stratégies à retenir est aussi exposée. La pratique associée à la première semaine de cours exige la présence de l'assistant au Centre afin d'identifier la documentation relative aux quatre secteurs d'aide. Au cours de ces heures pratiques, on initie aussi les assistants au maniement des outils: didacticiels, fascicules, modules, références. Les exercices à réaliser au cours de la première semaine consistent, d'une part, à identifier et repérer les erreurs de code dans leur test de

sélection et à remplir la feuille intitulée "démarche pédagogique". D'autre part, l'élève doit effectuer le test de niveau du didacticiel "Lecture rapide" et remettre la "feuille de progression" en indiquant les résultats qu'il a obtenus.

. Le deuxième semaine

Le deuxième cours porte sur le dossier de perfectionnement, la préparation et les modalités de la rencontre entre l'assistant et l'élève: le contact, les responsabilités réciproques, la planification du temps, la tenue du dossier, la feuille de route et les quatre secteurs d'aide. Les travaux consistent alors à effectuer le test de sensibilisation du module "Accords du verbe" et à remplir une "feuille de route" ainsi qu'à effectuer le test de sensibilisation du module "Nature et fonction des mots".

Par la suite, les rencontres hebdomadaires avec l'enseignant responsable porteront sur des notions théoriques prévues au plan de cours, mais elles seront essentiellement axées sur des réflexions et des échanges sur les problèmes rencontrés par les assistants et sur le raffinement des stratégies pédagogiques à retenir. Ces discussions reposeront sur les rapports déposés par les assistants après chacune de leurs périodes de travail avec les élèves. Ces rencontres hebdomadaires se tiennent jusqu'à l'avant-dernière semaine. L'assistant participe alors à l'évaluation des élèves et du Centre. Lors de la semaine suivante, l'assistant doit remettre un travail synthèse dans lequel il analyse et évalue son expérience.

Outre la supervision effectuée lors des rencontres de groupes hebdomadaires, l'enseignant responsable commente quotidiennement par écrit chacun des rapports d'activités des assistants que ceux-ci sont tenus de remettre au Centre. Ainsi, l'assistant peut recevoir rapidement des commentaires sur l'approche et les stratégies retenues pour aider l'élève. De plus, l'enseignant responsable assure sa disponibilité, notamment en début de session, pour répondre aux questions des assistants.

. L'évaluation des assistants

En ce qui concerne l'évaluation des assistants, elle est de nature formative et sommative. L'évaluation formative est retenue tout au long de la session. Quant à l'évaluation sommative, elle s'apparente en général à celle décrite dans le plan de cours de l'automne 1987, c'est-à-dire:

30% a) Un crédit de 30 points est alloué pour la langue, selon la politique départementale. Chaque erreur entraîne la perte d'un point sur 30.

8% b) Un crédit de 8 points est alloué aux quatre travaux des semaines 1 et 2.

37% c) Un crédit de 37 points est alloué à la remise des rapports de rencontre ou de perfectionnement. L'assistant perd un point pour une erreur pédagogique et deux points pour une absence de rapport. Le nombre total de rapports à remettre est de 37.

15% d) Un crédit de 15 points est alloué à la remise des bilans des étudiants.

10% e) Un crédit de 10 points est alloué à la remise du travail de synthèse dans lequel l'assistant doit évaluer son expérience et en analyser les points marquants.

D- Le fonctionnement

Le Centre offre des services sous forme de trois méthodes pédagogiques. Ce sont:

| | |
|---|---|
| L'auto correction: | Grâce au matériel disponible au Centre (fascicules, livres, tests diagnostiques, logiciels...), l'élève peut travailler à son rythme et de façon autonome. |
| Rencontre individualisée: | Un assistant apporte à un collègue un soutien en français ainsi qu'au niveau des méthodes de travail. |
| Travail en petit groupe: | Un assistant transmet des informations sur des sujets précis à un petit groupe d'élèves (4 à 7 participants). Ces rencontres sont annoncées dans le journal du collège. |

La rencontre individualisée est la méthode la plus populaire. Les rencontres en petit groupe ne se font qu'à l'occasion et à

la discrétion de l'assistant. Ces rencontres doivent être planifiées d'avance avec l'enseignant responsable. Quant à la méthode d'auto correction, il semble qu' elle est particulièrement efficicace lorsque les difficultés de l'élève ont été clairement identifiées en rencontre individuelle.

L'élève qui consulte le Centre le fait sur une base volontaire. Aucun crédit ne lui est accordé pour cette démarche. Il peut recourir à l'une ou l'autre des méthodes pédagogiques ou à une combinaison de celles-ci. Lors de son inscription, il devra débourser la somme de 3,00$. Cette inscription, valable pour la durée de ses études au collège, lui permettra de recevoir l'assistance d'un collègue, de consulter sur place la documentation disponible, d'utiliser les micro-ordinateurs et les didacticiels, de se procurer gratuitement les fascicules sur le code linguistique et d'autres fascicules à coût modique.

L'élève qui désire s'inscrire dans une démarche d'enseignement individualisé doit remplir une formule comprenant les renseignements suivants.

- la date;
- son nom;
- son numéro d'élève;
- son numéro de téléphone;
- son programme;

- incité par: . un enseignant;
  . plusieurs enseignants;
  . un autre élève;
  . notre publicité.

- le (ou les) secteur(s) où il désire recevoir de l'aide;

- heures de disponibilité pour rencontrer l'assistant.

Dans le cadre de cette méthode pédagogique, trois élèves sont assignés à un assistant pour la session.

L'assistant rencontre chacun de ses élèves une heure par semaine. Si l'aide requise par l'élève ne nécessite pas un soutien individuel d'une durée d'une session ou si l'élève décide d'abandonner sa démarche en rencontre individuelle, un nouvel élève est alors assigné à l'assistant.

Les élèves sont avisés qu'après deux absences, ils perdent leur priorité comme usagers du Centre. Si l'élève ne se présente pas à son rendez-vous, l'assistant doit s'occuper à des travaux de perfectionnement ou assister d'autres élèves fréquentant le Centre à ce moment.

Quelle que soit la nature de ses travaux lors de ses trois périodes de travail prévues par semaine, l'assistant doit produire et remettre un rapport d'activités au technicien qui est en permanence au Centre.

Dans le cadre de la démarche autocorrective, l'élève doit remplir une formule qui s'apparente à celle qui concerne la démarche d'enseignement individualisée, sa "feuille de route".

## E- Les ressources humaines

Outre les assistants, les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du Centre sont un enseignant et un technicien.

Un enseignant du département de français est responsable du Centre. Il a pour tâches le recrutement, la formation et l'encadrement des assistants, l'organisation de leurs horaires en regard des demandes des élèves bénéficiaires et la mise à jour, l'évaluation et la révision du matériel pédagogique.

Initialement, au Centre de Longueuil, l'enseignante était responsable de trois groupes de vingt assistants inscrits au cours "Relation d'aide appliquée en français" alors qu'au Centre de St-Hubert, l'enseignant était responsable de deux groupes. À la session d'automne 1987, ces deux enseignants ont été libérés du tiers de leur charge individuelle pour participer à diverses activités.

Quant au technicien, il veille au déroulement des activités quotidiennes du Centre d'aide en français. Il met en rapport les assistants et les élèves, selon la disponibilité de chacun. Il aide les usagers ou les assistants à trouver le matériel requis. Il enregistre sur fiche toute demande d'aide provenant d'un élève. Il reçoit les rapports rédigés par les assistants après chaque période de travail. Il estampille les fiches d'entrée et de sortie des assistants et des élèves ayant travaillé au Centre.

À Longueuil, la technicienne est affectée à ce poste à temps plein, du lundi au vendredi alors qu'à St-Hubert, le technicien doit conjuguer cet emploi avec celui de préposé à la bibliothèque du lundi au jeudi.

F- Les ressources physiques

Les locaux sont situés à l'intérieur de la bibliothèque afin de bénéficier de ses systèmes de contrôle de sorties des documents.

Dans les locaux de Longueuil, quatre ordinateurs (deux IBM et deux APPLE) sont mis à la disposition des élèves alors qu'à St-Hubert un IBM et un APPLE sont disponibles.

Des didacticiels relatifs aux secteurs code, composition et lecture, des livres généraux sur la langue française, des livres spécialisés, des fascicules sur les quatre secteurs d'aide et des "feuilles techniques" sous forme de guides méthodologiques pour la préparation et la rédaction d'un travail, ou sous forme de grilles de correction reliées aux documents disponibles au Centre ou portant sur les stratégies de correction pour chaque type d'erreur du secteur code sont aussi disponibles.

G- Les services offerts à l'Éducation des adultes

Les services du Centre offerts aux adultes sont les mêmes que ceux offerts à l'élève régulier du jour. Pour répondre à la clientèle adulte, le Centre est ouvert en soirée. Les difficultés rencontrées dans la prestation des services à cette

clientèle se situent au niveau du recrutement des assistants. En effet, très peu d'adultes s'inscrivent dans une démarche les menant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Or, comme ce cours en est un de type "complémentaire" à l'intérieur d'un DEC, la clientèle potentielle est très restreinte.

## H- L'évaluation du Centre

Le Centre d'aide en français se veut un projet expérimental qui a débuté à l'automne 1985 et se terminera à l'hiver 1989. Tout au long du projet, de nombreuses données (types d'aide demandés et offerts, nombre de consultations, caractéristiques, degré de satisfaction et commentaires des bénéficiaires et des assistants ..) sont recueillies.

Ces données sont utiles à l'évaluation du Centre qui a pour but d'éclairer les décisions à prendre en cours d'expérimentation ainsi que celles qui concernent l'avenir du Centre, au terme de la phase expérimentale, soit à l'hiver 1989.

## I- Les forfaits offerts par le collège

Le Centre d'aide en français du collège Édouard-Montpetit offre différents fo faits liés à l'implantation du Centre d'aide en français.

Un premier forfait donne le droit d'utiliser la formule "C.A.F. enregistrée", soit le concept de fonctionnement d'un service rendu à des élèves par des élèves formés dans un cours spécifi-

que inscrit dans les Cahiers de l'enseignement collégial sous le titre "Relation d'aide appliquée en français écrit", le droit d'obtenir le support technique permettant l'implantation d'un C.A.F., le droit d'utiliser le matériel conçu pour ce Centre.

Un autre forfait offre aux intéressés le support technique, sous forme de quinze heures de consultation et le droit d'utiliser les feuilles techniques reliées à la tenue des dossiers individuels des élèves et des assitants.

Enfin, un dernier forfait offre le droit d'utiliser le matériel préparé pour le Centre ainsi que le support technique, sous forme de quatre heures de consultation.

J- Les aspects de la relation d'aide entre les pairs appliquée à la pédagogie

Madame Colette Buguet-Melançon, co-responsable du Centre, a préparé pour les fins du présent ouvrage une synthèse exposant les caractéristiques de la relation d'aide entre pairs. On y retrouve les éléments suivants:

" Un modèle pédagogique naturel

Toute l'évolution de l'espèce humaine résulte de l'influence déterminante des relations humaines. Nous voyons donc une application de ce principe dans le développement de l'individu.

- Un modèle polyvalent

Adaptable à tout contexte:
ex. - niveaux: primaire, secondaire, etc.;
- matières;
- intégration des allophones, adaptation scolaire, etc.

Adaptable à tout degré: les forces des uns pouvant répondre aux faiblesses des autres.

- Un modèle de réciprocité

L'aidé comme l'aidant apprennent sur eux-mêmes et sur les autres. Ils apprennent aussi des autres.

L'échange, lorsqu'il concerne des allophones, favorise une rencontre des communautés et des apports culturels profitables.

- Un modèle concret

L'assistant (aidant) peut vérifier, expérimenter ou modifier immédiatement ses connaissances et ses comportements. Il trouve en cela une motivation immédiate.

- Un modèle dynamique

L'individualisation permet une véritable formation: elle part des besoins de la personne et se construit selon l'image de la "boule de neige". Le support humain assure une prise en main de l'autonomie rapide.

- En conclusion

Ce modèle nous semble particulièrement efficace pour l'enseignement de la langue puisqu'il offre:

- une situation réelle de communication, déterminée par l'influence de facteurs sociaux, affectifs et intellectuels;

- une interaction immédiate."

---

Documents consultés:

Buguet-Melançon, C. et Lanthier, D. (1985). Projet d'implantation d'une centre d'aide en français, Collège Édouard-Montpetit, Service de développement pédagogique, 144 p.

Buguet-Melançon, C. Plan de cours - Relation d'aide appliquée en français écrit - 953-000-85.

Buguet-Melançon, C. et Lanthier, D. Origine du projet, Centre d'aide en français, collège Édouard-Montpetit., 15 p.

Un service à la clientèle étudiante, Centre d'aide en français. Dépliant publicitaire.

## CONCLUSION

Comme le souligne madame Suzanne Woodruff, la popularité du Centre d'apprentissage du Campus St-Lambert nous laisse croire que le service de tutorat par les pairs qu'on y offre satisfait les bénéficiaires et leur est utile. La popularité de services semblables dispensés dans d'autres collèges incitent aussi leurs responsables à penser qu'il sont efficaces et à les reconduire d'année en année. Toutefois, des données quantitatives nous permettraient de porter un jugement plus valable quant à l'efficacité de cette mesure.

Or, rappelons que nous disposons de peu d'informations de cette nature. Celles disponibles ne révèlent aucun résultat significatif à court terme, mais montrent des indices d'efficacité à long terme. Ces indices doivent être considérés avec prudence puisqu'ils reposent sur un faible nombre de sujets. Ainsi, de nouvelles analyses devraient être entreprises pour vérifier l'effet de cette intervention sur les résultats scolaires, à court et à long terme, auprès d'un plus grand nombre d'élèves. Afin d'obtenir un échantillon satisfaisant, quelques collèges dispensant des services de tutorat comparables pourraient être impliqués. Il est évident qu'une telle étude devrait inclure un groupe contrôle.

Les analyses sur l'efficacité à court terme, si elles sont reprises, devraient surtout être axées sur les résultats à des tests validés mesurant les connaissances et les habiletés que l'on veut transmettre par le tutorat. Ceci permettrait de recourir à un schème expérimental incluant un pré-test et un post-test et un groupe contrôle.

Rappelons que le collège Édouard-Montpetit collige, depuis 1985, les données nécessaires à l'évaluation des services dispensés par son Centre d'aide en français. Les résultats de cette évaluation, qui prendra fin à l'hiver 1989, mériteront sûrement une attention particulière de la part des personnes intéressées par l'implantation d'un service de tutorat par les pairs.

Par ailleurs, nous tenons à féliciter ceux et celles qui ont consacré temps, énergies et efforts à expérimenter et implanter cette intervention dans le but de favoriser un meilleur cheminement des élèves au collégial et ainsi d'améliorer la qualité de leur formation.

Enfin, nous croyons que des services semblables ont pu être adoptés par d'autres collèges depuis notre cueillette d'informations auprès des établissements pour préparer la présente monographie. Nous les invitons à nous communiquer leurs commentaires sur leurs expériences. Ils pourraient nous apporter des éclairages supplémentaires sur la valeur d'une telle intervention et faire éventuellement l'objet d'une nouvelle publication.

Par la même occasion, nous invitons les intervenants du réseau à nous informer sur de nouvelles mesures qu'ils jugent exemplaires pour contrer le phénomène des échecs et des abandons scolaires.

ANNEXE 1

Liste des collèges qui pratiquent ou ont expérimenté
le tutorat par les pairs

Champlain-Campus St-Lambert
Collège d'Affaires Ellis
Dawson
Edouard-Montpetit
François-Xavier-Garneau
Jean de Brébeuf
John Abbott
La Pocatière
Lennoxville
Marianopolis
Sherbrooke
Vanier
Victoriaville

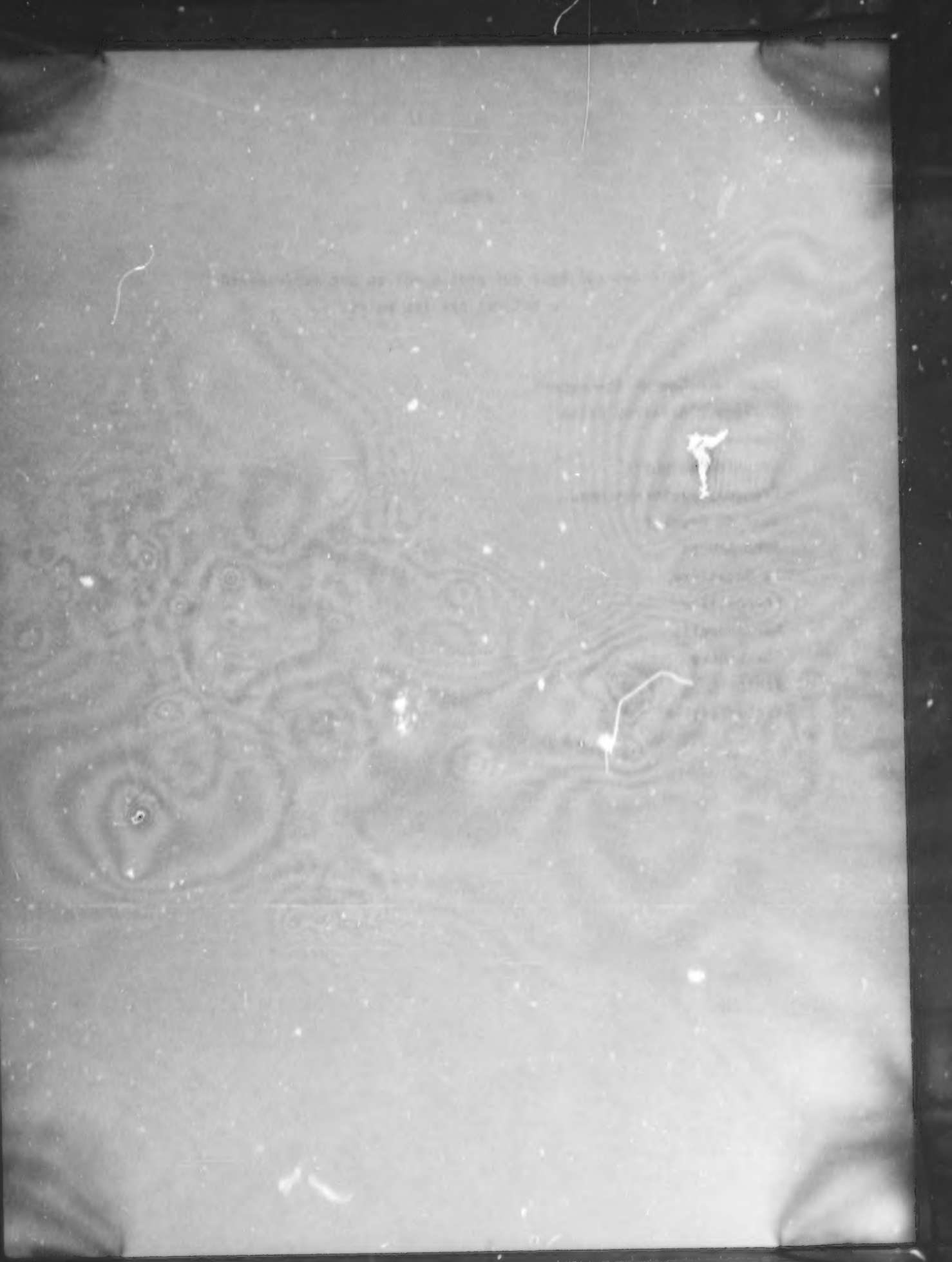

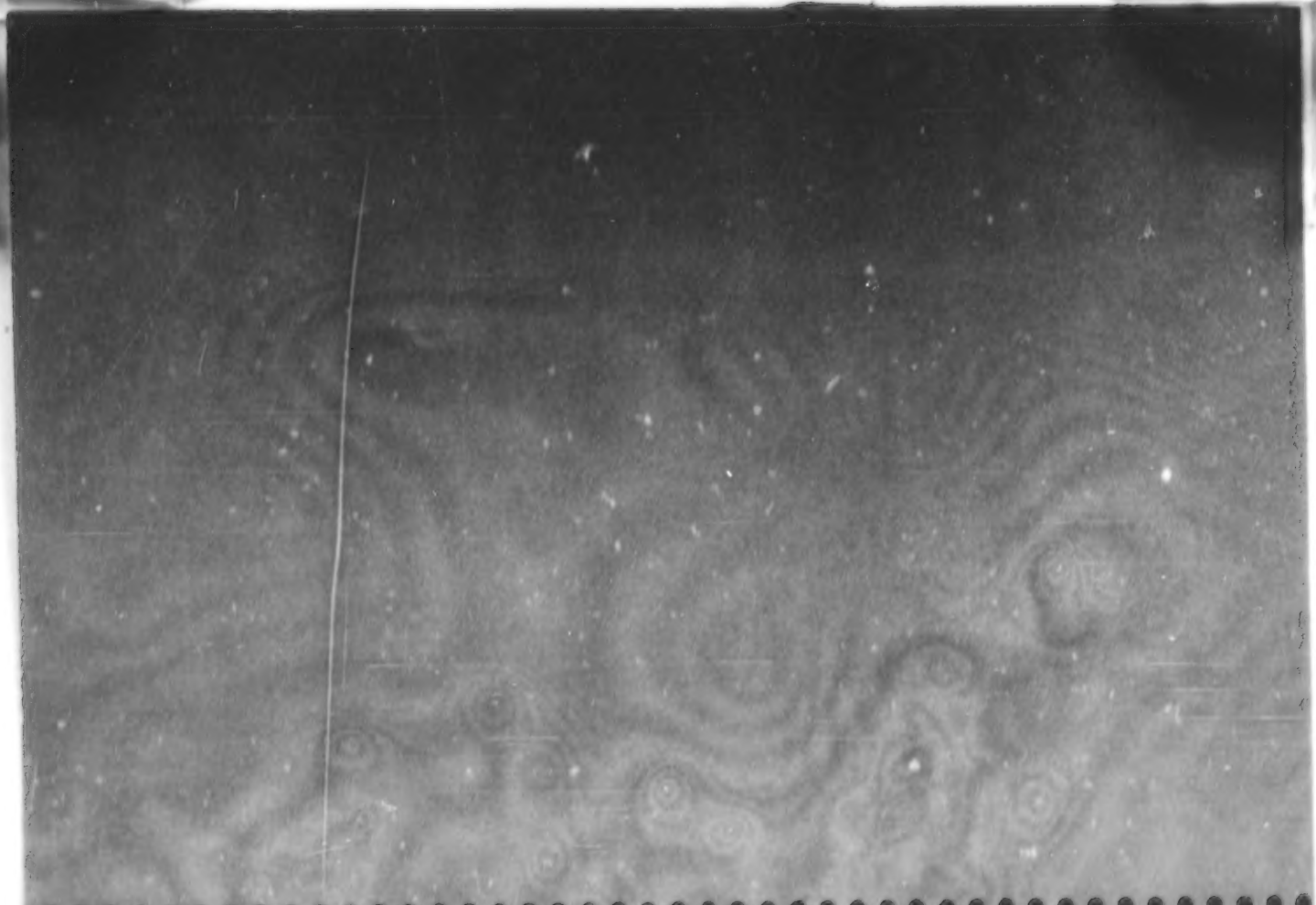

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale**
**de l'enseignement collégial**